



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 août 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 29 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juin 2012 sous la présidence de la Chine (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Li Baodong



## **Annexe à la lettre datée du 29 août 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (juin 2012)**

#### **Introduction**

En juin 2012, sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité s'est acquitté d'un programme de travail chargé. Il a examiné de nombreuses questions, concernant aussi bien l'Afrique (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan et Soudan du Sud) que l'Asie (Afghanistan, Iraq et Koweït, Moyen-Orient, Myanmar, République arabe syrienne et Yémen). Il s'est également penché sur des thèmes, comme la non-prolifération, les opérations de maintien de la paix, la protection des civils dans les conflits armés, la lutte antiterroriste et les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. La sixième réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a eu lieu en juin. Le Conseil a aussi tenu plusieurs dialogues informels avec des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Ligue des États arabes sur la situation en Guinée-Bissau, au Mali et en République arabe syrienne.

Au mois de juin, le Conseil a tenu 17 séances publiques, 3 séances privées et 16 consultations. Il a aussi adopté sept résolutions et publié une déclaration du Président et sept déclarations à la presse.

#### **Afrique**

##### **République centrafricaine**

Le 6 juin, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Margaret Vogt, sur la situation dans ce pays et sur les activités qu'y mène le BINUCA. Le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Charles-Armel Doubane, a également fait une déclaration. Cet exposé a été suivi de consultations privées, au cours desquelles les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues.

À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont demandé au Gouvernement centrafricain de poursuivre le dialogue politique de façon ouverte et l'ont encouragé à renforcer la présence de l'administration et des forces de sécurité dans l'ensemble du pays.

##### **Côte d'Ivoire**

Le 11 juin, lors de consultations informelles, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous,

et, par visioconférence, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Albert Gerard Koenders, sur la situation dans le pays à la suite de l'attaque d'une patrouille de l'ONUCI dans le sud-ouest du pays, le 8 juin 2012, par des éléments armés, attaque au cours de laquelle sept soldats de la paix avaient été tués.

Le Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant fermement cette attaque et appelant le Gouvernement ivoirien à collaborer avec toutes les parties concernées afin d'en identifier et poursuivre les auteurs.

### **République démocratique du Congo**

Le 12 juin, le Conseil réuni en séance publique a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Roger Meece, de la situation dans le pays. Le Représentant spécial, notant que la mutinerie du M23 risquait de provoquer une déstabilisation générale des Kivus et de la région et faisait peser une menace grandissante sur des millions de civils, a déclaré que la MONUSCO avait déployé ses forces et intensifié ses opérations dans toute la zone touchée, mais que ses ressources avaient été poussées à l'extrême limite. Le représentant de la République démocratique du Congo a lui aussi fait une déclaration.

La séance publique a été suivie de consultations privées, au cours desquelles les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation dans le pays et sur la prorogation du mandat de la MONUSCO.

Le 15 juin, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant vigoureusement la mutinerie des officiers et soldats. Les membres du Conseil ont aussi exprimé leur soutien à l'action menée par le Gouvernement congolais pour démobiliser les groupes armés, décourager les nouvelles défections et arrêter et poursuivre les personnes accusées de violations des droits de l'homme. Ils ont demandé à tous les pays de la région de coopérer activement avec les autorités congolaises en vue de démobiliser le groupe M23 et tous les autres groupes armés et de les empêcher d'obtenir une aide extérieure.

Le 26 juin, le Conseil a entendu, lors de consultations privées, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, et du Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004), Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan), sur la situation en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation face à la détérioration de la situation dans l'est du pays. Concernant les tensions qui ont récemment opposé la République démocratique du Congo et le Rwanda, ils ont demandé aux deux pays d'intensifier le dialogue et de rétablir leur coopération.

Le 27 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2053 (2012), prorogeant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 30 juin 2013.

### **Guinée-Bissau**

Le 5 juin, lors de consultations informelles sur la situation en Guinée-Bissau, le Conseil a été informé par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, des principaux faits nouveaux intervenus dans le pays depuis

l'adoption de la résolution 2048 (2012), le 18 mai 2012. Il a souligné que la communauté internationale devait apporter une réponse concertée et trouver une solution consensuelle et durable à la crise politique en Guinée-Bissau.

Le 20 juin, le Conseil a tenu des consultations privées et entendu le premier rapport du Président du Comité créé par la résolution 2048 (2012), l'Ambassadeur Mohammed Loulichki (Maroc), sur les activités menées par le Comité. Il a fait part de son intention de tenir les premières consultations du Comité dans les semaines suivantes.

### **Libéria**

Le 29 juin, lors de consultations, le Conseil a entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, ainsi que le Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003), l'Ambassadeur Abdullah Hussain Haroon (Pakistan).

Le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil de la situation au Libéria et a présenté le Rapport spécial du Secrétaire général (S/2012/230), recommandant que la reconfiguration de la Mission des Nations Unies au Libéria se fasse progressivement. Il a indiqué que des progrès avaient été réalisés mais que la stabilité du pays restait fragile, tout particulièrement le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Le Président du Comité des sanctions contre le Libéria a de son côté informé le Conseil des activités menées par le Comité, ainsi que de son déplacement dans le pays du 13 au 18 mai, recommandant que les sanctions ciblées soient levées mais que l'embargo sur les armes à destination des acteurs non gouvernementaux soit maintenu. Dans l'ensemble, les membres se sont déclarés favorables aux recommandations du Secrétaire général prêts à examiner le régime des sanctions contre le Libéria, et satisfaits du travail accompli par le Comité.

### **Libye**

Le 15 juin, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse faisant part de la vive inquiétude des membres du Conseil face à la détention en Lybie, depuis le 7 juin 2012, de plusieurs fonctionnaires de la Cour pénale internationale et exhortant les autorités libyennes à tous les niveaux et toutes les entités compétentes à œuvrer à leur libération immédiate. Les membres du Conseil ont souligné qu'aux termes de la résolution 1970 (2011), la Libye était légalement tenue de coopérer pleinement avec la Cour et de lui apporter toute l'assistance voulue.

### **Armée de résistance du Seigneur/Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

Le 29 juin, le Conseil réuni en séance publique a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Abou Moussa, et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Francisco Caetano José Madeira, concernant la situation en Afrique centrale et la LRA. Un représentant de la République centrafricaine était également présent. Les deux envoyés ont présenté au Conseil la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et remédier aux effets de ses activités, ainsi que l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, et demandé à la communauté internationale d'apporter un appui concret.

Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par les États d'Afrique centrale et les organisations internationales, en particulier par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en vue de stabiliser et développer la région et de combattre la LRA, ainsi que leur étroite collaboration. Ils ont fermement condamné les atrocités commises par la LRA et encouragé de nouvelles défections. La plupart des membres ont fait part de leur appui en faveur de la stratégie régionale et de l'initiative mises en place par les Nations Unies et l'Union africaine. Certains se sont dits préoccupés par l'effet de contagion de la crise libyenne dans la région.

À l'issue de la séance, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2012/18) condamnant vigoureusement les attaques que la LRA mène dans certaines parties de l'Afrique centrale, accueillant avec satisfaction l'élaboration de la stratégie régionale des Nations Unies et appelant la communauté internationale à apporter toute l'assistance possible pour contribuer à la réalisation des objectifs qui y sont définis.

### **Mali**

Le 18 juin, le Conseil a fait une déclaration à la presse sur la situation au Mali, dans laquelle les membres du Conseil ont appelé de leurs vœux un règlement politique de la crise et réitéré leur appui sans réserve aux efforts de médiation en cours de la CEDEAO. Ils ont pris note de la demande faite par cette dernière et par l'Union africaine au Conseil de sécurité pour qu'il autorise le déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO et se sont déclarés prêts à l'examiner plus avant une fois que des informations supplémentaires leur auraient été communiquées.

### **Soudan/Soudan du Sud**

Le 5 juin, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu la présentation du quinzième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, sur la suite donnée à la résolution 1593 (2005). Le Représentant permanent du Soudan, l'Ambassadeur Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a également fait une déclaration. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la question.

Le 14 juin, le Conseil a entendu, lors de consultations privées, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la suite donnée à la résolution 2046 (2012) et sur l'application de la feuille de route de l'Union africaine. Le 18 juin, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse où ils félicitaient les deux parties des progrès accomplis dans l'application des dispositions de ladite résolution. Ils ont toutefois fait part de leur vive préoccupation face au retard pris et ont souligné que les parties avaient encore d'importants éléments de la résolution à appliquer.

Le 18 juin, lors de consultations privées, le Conseil a été informé par le Chef de mission et commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le lieutenant général Tadesse Werede Tesfay, de la situation à Abyei et des activités menées par la FISNUA. Les membres du Conseil ont souligné que les deux parties devaient s'acquitter de leurs obligations à Abyei, conformément à la feuille de route de l'Union africaine et à la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité. Ils ont aussi salué l'action menée par la FISNUA sous le commandement du lieutenant général Tesfay.

Le 21 juin, lors de consultations privées, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, l'Ambassadeur Néstor Osorio (Colombie), a présenté son rapport trimestriel sur le travail du Comité.

Le 28 juin, lors de consultations privées portant sur la situation humanitaire au Soudan, en particulier dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud sur l'application de la résolution 2046 (2012) et de la feuille de route de l'Union africaine, et du Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Philippe Lazzarini. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le Soudan et le Soudan du Sud devaient poursuivre l'application de la résolution 2046 (2012) et de la feuille de route de l'Union africaine et coopérer pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour ce faire.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 27 juin, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation en Afghanistan. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Yury Fedotov, ont informé le Conseil de l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Le Représentant permanent de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin, a également fait une déclaration.

Le Secrétaire général adjoint a mis en exergue le message clair de soutien de la communauté internationale au Gouvernement afghan délivré à l'occasion de nombreuses conférences internationales et il a fait observer que la transition ne signifiait pas l'abandon du pays. Il a souligné que le nombre d'atteintes à la sécurité avait diminué de manière spectaculaire au cours des trois derniers mois par rapport à 2011. Il a insisté sur le rôle crucial de l'ONU en Afghanistan et déclaré que l'Organisation s'engagerait à appuyer le Gouvernement et le peuple afghans sur le long terme.

Les membres du Conseil ainsi que des délégations participant à la réunion ont salué le rôle de coordination que jouait la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Ils se sont félicités des progrès accomplis dans le processus de paix et de reconstruction dans ce pays et ont souligné que les efforts devaient être axés sur le maintien de la sécurité, la promotion du développement économique et politique et le renforcement des relations régionales. On a attiré l'attention sur la nécessité de renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants. Certaines délégations ont encouragé la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gouvernement et le peuple afghans. Certains pays ont aussi exprimé leur inquiétude concernant la situation de la sécurité en Afghanistan et l'augmentation du nombre de victimes du conflit.

### **Iraq et Koweït**

Le 19 juin, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, Gennady Tarasov, l'a informé de l'évolution de la question du rapatriement ou du retour de tous les Koweïtiens et ressortissants de pays tiers ou de leurs dépouilles, ainsi que du rapatriement de tous

les biens koweïtiens, y compris les archives saisies par l'Iraq. Il s'est félicité du renforcement de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien, et des initiatives prises par l'Iraq pour rechercher les Koweïtiens et les ressortissants de pays tiers portés disparus, ainsi que les biens koweïtiens disparus.

Les membres du Conseil se sont félicités de la poursuite de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien, et se sont déclarés en faveur de la prorogation du financement des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois.

Le 20 juin, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont appuyé la poursuite du financement des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois, et ont souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les deux parties devraient commencer à réfléchir à de nouvelles dispositions en vue de coopérer plus étroitement à la recherche des personnes et des biens portés disparus, y compris des archives nationales de sorte que le Conseil de sécurité puisse envisager bientôt d'autres modalités pour continuer d'être informé de ces activités.

### **Myanmar**

Le 20 juin, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation au Myanmar au cours desquelles il a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Vijay Nambiar, qui a fait le point sur sa récente visite dans ce pays pour le lancement du Groupe de donateurs en faveur de la paix, sur le processus de consolidation de la paix dans le pays et sur l'évolution récente de la situation dans l'État de Rakhine. Le Conseiller spéciale a indiqué que la réponse du Gouvernement du Myanmar à la flambée de violences dans l'État de Rakhine avait été rapide, ferme et modulée. Il s'est déclaré inquiet des incidences éventuelles de la situation dans l'État de Rakhine sur le processus de réforme ainsi que sur la situation humanitaire sur le terrain.

Les membres du Conseil ont salué l'œuvre de réconciliation nationale et de réformes engagée en 2011 dans cet État. Ils ont exprimé l'espoir que le Gouvernement du Myanmar la mènerait à bon terme et ont encouragé l'ONU à continuer d'y jouer un rôle majeur. Certains membres ont souligné la nécessité de lever complètement les sanctions contre le Myanmar.

### **Moyen-Orient**

Le 7 juin, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles le Secrétaire général et l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, l'ont informé de la situation en République arabe syrienne.

Le Secrétaire général a présenté le travail de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), en soulignant que le plan de paix de Kofi Annan restait au centre de tous les efforts et que la communauté internationale devrait continuer à l'appuyer. Il souhaiterait que la communauté internationale tienne un débat élargi sur la voie à suivre. Pour sa part, l'Envoyé spécial conjoint a regretté l'absence de mise en œuvre de son plan en six points, il a invité le Conseil à prendre d'urgence des mesures pour que le plan soit appliqué

dans son intégralité et il a mis en garde contre les conséquences graves que les initiatives individuelles pourraient entraîner pour le peuple syrien. Il a salué les efforts engagés pour trouver un terrain d'entente au sein de la communauté internationale et exprimé le vœu que ces consultations produisent bientôt des résultats.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient sans réserve l'action de l'Envoyé spécial conjoint et son plan en six points. Ils ont demandé instamment à toutes les parties en République arabe syrienne d'appliquer intégralement le plan en six points et les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité, et en particulier de mettre fin immédiatement à toute violence. Ils ont également exprimé leurs remerciements à la MISNUS et affirmé leur volonté de continuer à l'appuyer.

La question relative à l'invitation de la Palestine au Conseil de sécurité à entreprendre une mission dans la région a été examinée sous la rubrique « Questions diverses » dans le cadre des consultations privées tenues les 11 et 29 juin.

Le 12 juin, le Conseil adopté à l'unanimité la résolution 2051 (2012), dans laquelle il a appuyé les efforts du Président Hadi et du Gouvernement d'unité nationale pour faire avancer la transition et il a appelé la communauté internationale à fournir un appui actif et grandissant au Gouvernement yéménite pour l'aider à faire face aux problèmes politiques, économiques, humanitaires et de sécurité qu'il devrait résoudre. Le Conseil a aussi exigé la cessation de tous les actes visant à porter atteinte au Gouvernement d'unité nationale et à perturber la transition politique et il s'est déclaré prêt à envisager de nouvelles mesures, y compris en vertu de l'Article 41 de la Charte, au cas où de tels actes persisteraient.

Suite à l'adoption de cette résolution, le Représentant permanent du Yémen, M. Jamal Abdullah Al-Sallal, a fait une déclaration au nom de son gouvernement dans laquelle il se réjouissait de l'adoption de cette résolution.

Le 19 juin, lors d'une réunion publique d'information sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a souligné que les affrontements sporadiques, les opérations militaires et les annonces de la construction de colonies en Cisjordanie par l'État d'Israël remettaient en cause l'environnement positif créé par les récentes avancées fragiles obtenues dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes. Il a noté qu'à l'issue de la réunion tenue à Bruxelles le 15 juin, les envoyés du Quatuor étaient convenus que les parties devaient poursuivre d'urgence les efforts engagés pour reprendre le dialogue et les négociations sur le fond et que le moment était venu pour les parties de tout mettre en œuvre pour réaliser cet objectif. Le Sous-Secrétaire général a aussi renouvelé au Conseil l'assurance que le Secrétaire général, en collaboration avec le Quatuor, insisterait sur la nécessité de reprendre le dialogue et de progresser effectivement vers la solution des deux États. Il a insisté sur le fait que seul un dialogue direct et constructif pouvait aider à restaurer la confiance en vue de parvenir à une paix négociée.

Le Sous-Secrétaire général a poursuivi son exposé en évoquant la situation en République arabe syrienne et déclaré que la cessation complète et durable des violences et la recherche d'un règlement pacifique de la crise étaient au centre des efforts de l'Organisation des Nations Unies. Sur la situation au Liban, il a dit que ce pays faisait toujours face à des difficultés concernant sa sécurité et sa stabilité, en partie à cause de la crise qui sévissait en République arabe syrienne.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance de la reprise des négociations israélo-palestiniennes et encouragé les deux protagonistes à rester directement en contact et tirer parti de l'élan positif pour reprendre le dialogue et les négociations. Certains membres du Conseil ont condamné les actions unilatérales, en particulier la construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés. Certains membres ont souligné qu'il était urgent de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient et ont appelé à une action diplomatique énergique visant à instaurer une paix durable dans la région, fondée sur un attachement constant des deux parties à se reconnaître mutuellement, à souscrire à la solution des deux États et à travailler sur la base des accords et des engagements antérieurs. Certains membres ont insisté sur le rôle de l'ONU au sein du Quatuor s'agissant d'appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Plusieurs membres ont réaffirmé qu'ils soutenaient l'idée d'une mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient. Plusieurs membres ont réaffirmé qu'ils soutenaient l'idée d'une mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient.

Le 19 juin, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la situation en République arabe syrienne et sur les activités récentes de la MISNUS, au cours desquelles il a entendu des exposés du Chef de la Mission, le général Robert Mood, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le Chef de la Mission a souligné que la violence s'était étendue et intensifiée progressivement en République arabe syrienne. Le Gouvernement syrien comme l'opposition armée poursuivaient leurs objectifs par des moyens militaires. L'accroissement de la violence dans le pays mettait la MISNUS dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Aucune des parties en conflit dans le pays n'avait démontré sa volonté de rechercher une transition pacifique, créant ainsi une situation dangereuse pour les observateurs de la MISNUS. L'instabilité en République arabe syrienne réduisait au minimum la capacité de la MISNUS de mener à bien les tâches pour lesquelles elle avait été mandatée, à savoir observer la situation, la contrôler et en rendre compte. Le Chef de la Mission a expliqué sa décision d'arrêter le 15 juin toutes les tâches qui avaient été confiées à la MISNUS, compte tenu de l'escalade de la violence sur le terrain. Il a précisé que la situation était évaluée quotidiennement et que le but visé demeurait le retour au fonctionnement normal de la Mission. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a donné des explications supplémentaires sur cette décision. Soulignant que l'absence de volonté de toutes les parties concernées en République arabe syrienne de déposer les armes et d'aboutir à la cessation de toutes les violences avait empêché la MISNUS de mener à bien son mandat, il a affirmé que l'objectif de la Mission était de maintenir l'intégrité de la Mission et du mandat confié par le Conseil.

Les membres du Conseil ont loué les efforts accomplis par la MISNUS pour mener à bien son mandat dans un contexte dangereux et difficile. Ils ont pris note de la décision de la MISNUS de suspendre toutes ses activités et du fait que cette décision était réexaminée quotidiennement, le but étant de rétablir le fonctionnement normal des activités. Ils ont demandé instamment à tous les acteurs du conflit en République arabe syrienne d'assurer la sécurité de la MISNUS et de coopérer totalement avec elle. Ils ont appelé de nouveau les parties en présence à mettre en œuvre intégralement le plan en six points et les résolutions correspondantes du Conseil.

Le 21 juin, le Conseil a tenu des consultations sur les activités opérationnelles de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au cours desquelles il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le cessez-le-feu dans le secteur israélo-syrien était respecté et que la situation dans la zone d'opérations de la Force demeurait généralement calme. Il a également informé le Conseil de quelques incidents touchant à la sécurité qui s'étaient produits dans les zones de séparation et de limitation dans lesquelles l'Accord sur le désengagement avait été violé. Il a souligné que les événements qui se produisaient ailleurs en République arabe syrienne commençaient à se sentir dans la zone d'opérations de la FNUOD, et il a exprimé l'espoir que le Conseil suivrait les recommandations du Secrétaire général et prorogerait le mandat de la Force.

Les membres du Conseil ont souligné le rôle stabilisateur joué par la FNUOD et appelé les parties à faire preuve de la plus grande retenue et de prévenir toutes violations du cessez-le-feu et incursions dans la zone de séparation. Ils ont déclaré qu'ils appuyaient la prorogation du mandat de la FNUOD pour une durée supplémentaire de six mois comme l'avait suggéré le Secrétaire général.

Le 26 juin, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation en République arabe syrienne au cours desquelles il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et un exposé, par vidéo conférence, de Nasser al-Kidwa, adjoint de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie.

Le Secrétaire général adjoint a noté que si la violence incessante l'empêchait toujours d'exercer son mandat, la MISNUS continuait d'observer les opérations militaires en cours depuis les quatre bases d'opérations et aux alentours où elle s'était regroupée, et qu'elle évaluait la situation humanitaire avec les autres organisations et organismes concernés. L'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint a déploré l'intensification de la violence et l'augmentation du nombre des victimes civiles sur le terrain. Tout en saluant le travail accompli par la MISNUS, il a rappelé que l'unité de la communauté internationale constituait le facteur clef qui permettrait de débloquer la situation de crise. À cet égard, l'Envoyé spécial conjoint envisageait de convoquer à Genève une réunion ministérielle du Groupe d'action pour la Syrie. L'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint a informé le Conseil des préparatifs de cette réunion.

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation actuelle en République arabe syrienne. Ils ont souligné qu'il était urgent de faire cesser la violence et d'appliquer intégralement le plan en six points ainsi que les résolutions du Conseil sur cette question, avec un caractère d'obligation pour toutes les parties dans le pays. Ils ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'impossibilité dans laquelle se trouvait la MISNUS de reprendre le cours normal des ses opérations, et ils ont appelé instamment toutes les parties en République arabe syrienne à coopérer pleinement avec la Mission. Ils ont aussi réaffirmé leur appui ferme et sans réserve aux efforts de médiation de l'Envoyé spécial conjoint, et notamment à son initiative relative au Groupe d'action pour la Syrie.

Le 27 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2052 (2012), dans laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 décembre 2012.

## Questions thématiques et générales

### Lutte contre le terrorisme

Le 28 juin, le Président du Comité contre le terrorisme, l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde) et le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Mike Smith, ont informé le Conseil des activités de leurs entités respectives.

Le Président a rendu compte au Conseil de l'activité récente du Comité, évoquant notamment les réunions spéciales tenues à Strasbourg et à New York en 2011 et la nouvelle présentation de l'évaluation préliminaire de mise en œuvre. Le Directeur exécutif a exposé au Conseil l'action et les réalisations de la Direction pour la période 2011-2012. La Direction s'était rendue dans les États Membres, entre lesquels elle avait facilité l'assistance technique; elle avait mené une enquête mondiale sur l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et collaboré avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et d'autres organes antiterroristes des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont salué le rôle moteur joué par l'Ambassadeur Puri et le travail du Comité et de la Direction. Ils ont encouragé ces organismes à continuer de travailler dans l'esprit de la résolution 1963 (2010).

### Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie

Le 7 juin, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu les exposés du juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du juge Vagn Joensen, Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Tous deux ont fait état de grandes avancées dans l'accomplissement de leurs missions et dans le transfert des tâches restantes au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Ils ont cependant tenu à faire savoir que les procédures d'appel, l'érosion des effectifs en raison de la baisse de régime des tribunaux et les affaires concernant les derniers fugitifs – arrêtés récemment ou toujours en liberté – risquaient de les empêcher de mener à bien leur action. Le Président Joensen a souligné qu'il était difficile de trouver des pays d'accueil pour les personnes acquittées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda et pour les condamnés ayant purgé leur peine. Le Conseil a également entendu un exposé des procureurs des deux tribunaux. Le Procureur du Mécanisme, Hassan Bubacar Jallow, a remercié ceux qui avaient appuyé sa nomination et il a convenu que, malgré quelques progrès, les recours en appel portant sur les demandes de renvoi d'affaires devant les juridictions du Rwanda étaient devenus un sérieux problème pour son service. Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, a confirmé la lourde charge de travail que représentaient les recours et a souligné l'importance des affaires *Mladić* et *Karadžić*. Les représentants d'États concernés comme la Croatie, le Rwanda et la Serbie, se sont également exprimés.

Les membres du Conseil ont salué l'application des tribunaux à remplir leur mission et rappelé à quel point il était important que celle-ci s'achève dans les délais, conformément à la résolution 1966 (2010). Ils ont pris note avec satisfaction de la coopération des États concernés avec ces juridictions et se sont dits prêts à fournir à celles-ci l'aide nécessaire.

Le 29 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2054 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de trois juges de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'à la fin de l'affaire *Ngirabatware*, prolongé le mandat du Président de ce tribunal jusqu'au 31 décembre 2014 et exprimé son intention de réexaminer cette décision en juin 2013.

#### **Non-prolifération des armes de destruction massive**

Le 29 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2055 (2012) dans laquelle il a souligné l'augmentation importante de la charge de travail du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et porté à neuf le nombre maximum des membres du Groupe d'experts du Comité.

#### **Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée**

Le 12 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2050 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 12 juillet 2013 le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009).

#### **Non-prolifération/République islamique d'Iran**

Le 7 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2049 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2013 le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010).

Le 12 juin, il a entendu en séance publique un exposé de l'Ambassadeur de Colombie Néstor Osorio, Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux de cette instance du 21 mars au 11 juin 2012. Les membres du Conseil ont loué les efforts accomplis par le Comité et son groupe d'experts pour appliquer le mandat du Comité. Certains États se sont inquiétés de la poursuite du programme nucléaire de la République islamique d'Iran, qu'avait signalée le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Certains États ont exprimé leur désir de trouver une solution globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. Certains ont souligné leur attachement à une stratégie reposant à la fois sur les pressions et sur la diplomatie. La plupart des représentants ont exprimé l'espoir que le dialogue et les négociations en cours permettraient de régler le problème. Ils ont également salué la prorogation du mandat du Groupe d'experts et ont procédé à un échange de vues sur ses travaux et son rapport final.

#### **Opérations de maintien de la paix**

Le 20 juin, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu les commandants de la force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également fait un exposé.

Les différents commandants de la force ont partagé leurs points de vue et leurs données d'expérience relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le général de corps d'armée Chander Prakash (MONUSCO), a déclaré que le

maintien de la paix devenait de plus en plus complexe et que la protection des civils exigeait de l'agilité de la part des troupes et les obligeait à évoluer en terrain difficile, dans des situations à risque et délicates. Il a demandé que les contingents reçoivent avant leur déploiement une formation réaliste et adaptée à leur mission. Le général de division Paolo Serra (FINUL), a souligné que les résolutions du Conseil de sécurité ne pouvaient être efficaces que si la volonté politique des parties concernées se traduisait en action. Le général de division Moses Bisong Obi (MINUSS), a dit qu'il avait dû faire face au mécontentement de la population locale parce que sa mission appliquait strictement son mandat, et il a raconté de quelle manière celle-ci avait géré la situation. Le général de division Fernando Rodrigues Goulart (MINUSTAH), a rappelé que la composante militaire de la mission était avant tout chargée d'assurer la sécurité et la stabilité, de protéger les civils, de réagir aux catastrophes et de renforcer les institutions compétentes du pays d'accueil.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rendu hommage à tous les Casques bleus. Ils ont échangé leurs points de vue sur les difficultés du maintien de la paix et sur l'évolution à venir de ce type de mission. La plupart des membres ont souligné qu'il était important que les missions s'acquittent de leur mandat et soient impartiales et ils se sont déclarés en faveur de leur évaluation et de l'amélioration de la formation. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de fournir les ressources nécessaires aux opérations dont le mandat prévoyait la protection des civils. Ils ont réaffirmé que le Conseil devait renforcer la coordination et la coopération avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

### **Protection des civils dans les conflits armés**

Le 25 juin, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils dans les conflits armés afin d'examiner le rapport présenté par le Secrétaire général à ce sujet (S/2012/376).

Après la déclaration du Secrétaire général, Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Philip Spoerri, Directeur du droit international et de la coopération au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont également fait des exposés. Les représentants des membres du Conseil, au nombre desquels figurait le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, Harold Caballeros, et une trentaine de représentants d'États non membres ont participé activement au débat.

« Dans trop d'endroits, trop de gens meurent », a déclaré le Secrétaire général, qui a rappelé les récents événements caractérisés par des menaces contre les populations civiles, notamment en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et en République arabe syrienne. Il a appelé l'attention sur la permanence de ses cinq grands impératifs à respecter pour assurer la protection des civils et exhorté le Conseil à agir davantage en ce sens. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que le rapport du Secrétaire général rappelait de façon criante la situation des civils pris dans les conflits ou la violence et combien il était urgent de redoubler d'efforts pour les protéger. Elle a affirmé que la solution à bon nombre des problèmes rencontrés dans les conflits contemporains résidait dans un respect accru, par les parties concernées, de la lettre et de l'esprit du droit international humanitaire et du droit international des droits de

l'homme. Le Sous-Secrétaire général, s'exprimant au nom de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a souligné que l'action de surveillance et de protection des droits de l'homme menée par les Nations Unies était cruciale pour assurer la sécurité des civils en cas de conflit armé et dans d'autres situations et il a exhorté le Conseil à continuer d'inclure dans ses résolutions des dispositions explicites relatives à la protection et à l'obligation de rendre des comptes. Il a ajouté que les missions ayant des mandats de surveillance ou d'autres mandats relatifs aux droits de l'homme devraient disposer des ressources en matériel et en personnel nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Le représentant du CICR s'est dit préoccupé par les menaces pesant sur la sécurité et la prestation des soins de santé dans les situations de conflit.

Les États Membres participants ont abordé un large éventail de questions. Ils ont en particulier évoqué la nécessité de s'attaquer aux cinq grands impératifs énoncés par le Secrétaire général dans son rapport, l'importance de fournir aux opérations de maintien de la paix autorisées à protéger les civils les ressources et la formation dont elles ont besoin et la nécessité pour toutes les parties aux conflits de faciliter l'accès humanitaire et de renforcer l'obligation de rendre des comptes en cas de violation du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme. Certains membres ont souligné qu'il importait de respecter pleinement le mandat relatif à la protection des civils dans les conflits armés.

## **Questions diverses**

### **Réunion consultative des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité**

Le 13 juin, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur sixième réunion consultative annuelle et ont procédé à un échange de vues sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et sur la situation en Guinée-Bissau, au Mali, en Somalie et entre le Soudan et le Soudan du Sud. Un communiqué conjoint (S/2012/444) a été diffusé après la réunion.

### **Dialogues interactifs informels**

Le 5 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel avec Carlos Gomes Junior, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire représentant le Président de la CEDEAO, le Représentant permanent de l'Angola parlant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, la Représentante permanente du Brésil et Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 7 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes Nabil el-Arabi, sur la situation en République arabe syrienne.

Le 15 juin, le Conseil a tenu un dialogue informel et a procédé à un échange de vues sur la situation au Mali avec une délégation de haut niveau de la CEDEAO, composée entre autres du Président de la Commission de la CEDEAO, Kadre Ouédraogo, du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Djibril Bassolé, et

du Ministre de la défense de la Côte d'Ivoire, Paul Kofi Kofi, et les représentants permanents du Mali et du Niger. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également pris part à la discussion.

---